



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 mai 2021

Déploiement du Service national universel Des jeunes volontaires au rendez-vous dans tous les départements franciliens en 2021 !

Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Christophe Kerrero, recteur de la région académique, recteur de l'académie de Paris et Jean Roger Ribaud, directeur de la sous-direction SNU, ont présidé le 5 mai 2021, le deuxième comité de pilotage sur le déploiement du service national universel en Île-de-France.

Cette année encore, et pour la deuxième année consécutive, tous les départements franciliens sont engagés dans le déploiement de ce dispositif expérimenté depuis 2019. Dans ce cadre et en tenant compte des exigences liées à la crise sanitaire, ce seront 25 000 jeunes qui s'engageront cette année entre le 21 juin et le 2 juillet 2021 sur tout le territoire national.

Priorité gouvernementale, le service national universel est depuis 2019 progressivement mis en œuvre et déployé sur les territoires afin de préparer sa généralisation. Après avoir été expérimenté avec succès par le Val-d'Oise en 2019 (avec l'accueil de 120 jeunes provenant de 12 départements français tandis que 120 jeunes provenant du Val-d'Oise ont effectué leur séjour de cohésion dans un autre département), ce comité de pilotage a entériné l'atteinte des objectifs en termes d'inscription et d'accueil des jeunes pour cette nouvelle édition.

Afin de respecter les protocoles sanitaires applicables en « Accueil Collectif de Mineurs » (ACM), les objectifs concernant le volume d'accueil des jeunes volontaires ont été adaptés.

Dans ce nouveau cadre, **les services de l'Etat en Île-de-France et leurs partenaires constatent un vif intérêt du service national universel auprès des jeunes.** Les objectifs fixés concernant le nombre d'inscriptions ont été dépassés. À ce stade, la région Île-de-France enregistre un taux de remplissage de 115%.

1600 jeunes se sont portés volontaires en Île-de-France. La capacité d'accueil en volontaires de la région étant de 1397 jeunes, 177 d'entre eux s'inscriront dans une mobilité inter régionale en se rendant vers d'autres régions pour effectuer leur séjour (en Saône-et-Loire, dans l'Aude, le Gard et les Pyrénées Orientales). Un des centres parisiens accueillera également cette année 5 jeunes volontaires de Saint-Pierre et Miquelon.

Ces résultats sont les fruits d'une étroite collaboration entre les services de l'Etat, les établissements scolaires, les associations et réseaux en lien avec les jeunes et les collectivités. Le dispositif a fait l'objet d'une large communication pendant toute la durée de la campagne des inscriptions qui s'est terminée le 30 avril dernier.

Ce séjour constitue la première phase du Service national universel. Il consiste en un séjour en hébergement collectif, du 21 juin au 2 juillet, au cours duquel les jeunes volontaires participeront à des modules autour de 7 thématiques (le développement durable et la transition écologique, la connaissance des services publics, la découverte de l'engagement, la défense et la sécurité nationale, la citoyenneté et les institutions nationales et européennes, la culture et le patrimoine et activités physiques et de cohésion).

Au cours de la seconde phase de leur service national universel, ces jeunes réaliseront pendant deux semaines une mission d'intérêt général (MIG) dans une structure près de chez eux.

Le service national universel

Le service national universel sera rendu obligatoire à terme pour tous les jeunes âgés de 15 à 17 ans. Son objectif est de créer un moment de cohésion entre des jeunes venus de tout le territoire national afin de leur transmettre le goût de l'engagement, de raffermir le creuset républicain et de favoriser le brassage social et territorial.

Il se déroule en 3 étapes clés :

1. Le séjour de cohésion : les jeunes participent à un séjour de cohésion de deux semaines dans un centre SNU situé dans un autre département ou une autre région ;
2. La mission d'intérêt général : dans l'année qui suit le séjour de cohésion, les jeunes réalisent leur mission d'intérêt général (MIG) d'une durée de 12 jours auprès d'associations, de collectivités territoriales, d'institutions ou d'organismes publics, ou encore auprès de corps en uniforme.
3. L'engagement : à l'issue de sa mission d'intérêt général, s'il le souhaite, chaque volontaire est invité à s'engager au moins trois mois pour participer à l'édification d'une Nation plus fraternelle et solidaire, en rejoignant les formes de bénévolat et de volontariat existantes, comme le Service civique ou la Réserve civique. Cet engagement peut concerner la défense et la sécurité, l'accompagnement des personnes fragiles, la préservation du patrimoine, l'environnement, etc.

Plus d'informations : [ici](#).

Contacts :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF) 

Région académique Île-de-France

01 40 46 20 26 / 25 - communication.sorbonne@ac-paris.fr

 [@RAlledeFrance](https://twitter.com/RAlledeFrance)